

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 31.1.2011
COM(2011) 18 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN,
AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN
ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN,
AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN
ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020

L'abandon scolaire¹ est un phénomène complexe, et sa réduction nécessite un engagement politique fort. La présente communication analyse les répercussions de l'abandon scolaire sur les personnes, la société et les économies, en décrit les causes et donne un aperçu des mesures qui sont ou seront prises au niveau de l'UE pour traiter le problème. Elle est accompagnée d'une proposition de recommandation du Conseil et d'un document de travail des services de la Commission qui présentent un cadre pour des stratégies globales que les États membres pourront utiliser dans l'élaboration de politiques efficaces de réduction de l'abandon scolaire, ainsi que des exemples détaillés des mesures existantes.

1. L'ABANDON SCOLAIRE FAIT OBSTACLE A UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Le futur de l'Europe dépend en grande partie des jeunes Européens. Par l'intermédiaire de sa **stratégie Europe 2020**, l'Union européenne vise à mieux soutenir les jeunes et à leur permettre de développer pleinement leurs talents, dans leur propre intérêt mais également dans celui de l'économie et la société. L'un des objectifs phare approuvés par le Conseil européen est de réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et de garantir qu'au moins 40 % de la jeune génération dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un équivalent². L'amélioration des résultats scolaires des jeunes répond à la fois à l'objectif de «croissance intelligente» en améliorant les niveaux de compétence et à l'objectif de «croissance inclusive» en s'attaquant à l'un des plus importants facteurs de risque de chômage et de pauvreté.

«**Jeunesse en mouvement**»³, l'une des initiatives phare d'Europe 2020, souligne la nécessité d'améliorer la qualité et l'équité dans l'éducation et la formation, afin de fournir à davantage de jeunes les compétences pour devenir des apprenants tout au long de la vie et la possibilité de faire l'expérience de la mobilité à des fins d'apprentissage. La réduction sensible du nombre de jeunes quittant l'école prématurément est un investissement essentiel non seulement pour l'avenir de chacun de ces jeunes mais également pour la prospérité et la cohésion sociale futures de l'UE en général.

La réduction de l'abandon scolaire ouvre également la voie à la réalisation d'autres objectifs d'Europe 2020. Par son impact direct sur l'employabilité des jeunes, elle contribue à accroître l'intégration sur le marché du travail et donc à atteindre l'objectif phare d'un taux d'emploi de 75 % pour les femmes et les hommes âgés de 20 à 64 ans. Dans le même temps, elle contribue de manière significative à rompre le cycle de la misère qui mène à l'exclusion sociale de tant de jeunes. La réduction de l'abandon scolaire représente donc une mesure essentielle pour

¹ Le terme d'«abandon scolaire» inclut toutes les formes d'abandon de l'enseignement et de la formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de niveaux équivalents dans l'enseignement et la formation professionnels.

² COM(2010) 2020.

³ COM(2010) 477.

atteindre l'objectif visant à réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté⁴.

En 2009, plus de six millions de jeunes, 14,4 % de tous les jeunes de 18 à 24 ans, ont quitté l'éducation ou la formation en n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire ou un niveau inférieur. Plus inquiétant encore, 17,4 % n'ont suivi qu'un enseignement primaire⁵. L'abandon scolaire est synonyme de chances perdues pour les jeunes et de perte de potentiel pour la société et l'économie de l'Union européenne dans son ensemble.

Au **niveau des individus**, les conséquences de l'abandon scolaire influent sur les personnes tout au long de leur vie et réduisent leurs chances de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la société. Elles augmentent leur risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale et se répercutent sur les rémunérations perçues au cours de leur carrière et sur leur bien-être et leur santé ainsi que ceux de leurs enfants. En outre, elles réduisent les chances de leurs enfants de réussir à l'école.

Le chômage des jeunes s'élève actuellement à 20,0 %⁶ et l'abandon scolaire y contribue directement. L'employabilité dépend fortement du niveau de qualification atteint. En 2009, 52 % des jeunes ayant abandonné l'école prématurément dans l'Union étaient sans emploi ou exclus du marché de l'emploi⁷. Même lorsqu'ils travaillent, ces jeunes gagnent moins, ont tendance à exercer des emplois plus précaires et sont plus souvent dépendants des aides sociales. Ils participent moins à l'apprentissage tout au long de la vie et donc à des mesures de recyclage. Leur retard scolaire peut représenter un handicap croissant.

Pour **l'économie et la société dans leur ensemble**, des taux élevés d'abandon scolaire ont des effets à long terme sur l'évolution de la société et sur la croissance économique. Les personnes ayant abandonné l'école prématurément ont tendance à moins participer aux processus démocratiques et sont des citoyens moins actifs⁸. L'innovation et la croissance se fondent sur une main-d'œuvre compétente, non seulement dans les secteurs de haute technologie mais également dans l'ensemble de l'économie. L'initiative phare d'Europe 2020 intitulée «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» insiste sur la nécessité de mieux armer les personnes en leur permettant de développer leurs compétences tout au long de la vie, et d'améliorer la participation au marché du travail. **Le fait de réduire de seulement un point de pourcentage le taux européen moyen d'abandon scolaire permettrait à l'économie européenne de disposer chaque année de presque un demi-million supplémentaire de jeunes travailleurs qualifiés potentiels.**

Depuis 2000, le taux européen moyen d'abandon scolaire a diminué de 3,2 points de pourcentage, mais les progrès ont été insuffisants pour atteindre l'objectif de réduction de 10 % pour 2010 initialement adopté par le Conseil. En outre, cette moyenne masque des disparités importantes entre États membres. Sept États membres ont déjà atteint l'objectif de 10 %, alors que trois autres ont des taux supérieurs à 30 %. Eu égard à la performance relative des États membres, il existe toutefois des raisons d'être optimiste: depuis 2000, tous sauf trois ont réduit leurs taux d'abandon scolaire, certains de manière très significative.

⁴ Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010.

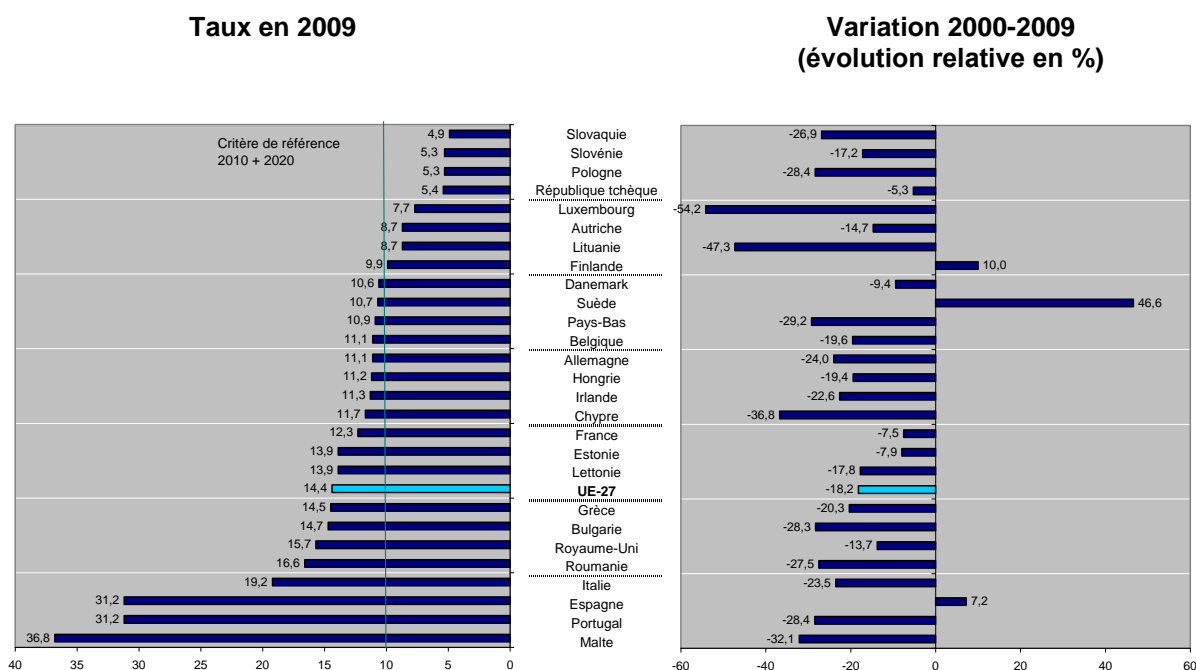
⁵ Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT), 2010.

⁶ Eurostat, communiqué de presse 162/2010, 29 octobre 2010.

⁷ Eurostat, EFT, 2010.

⁸ NESSE (2009), p. 31. Voir également Shell, *Jugendstudie 2010*, (2010).

Graphique 1: Pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formation (2009) et variation 2000-2009⁹



2. L'ABANDON SCOLAIRE EST LE RESULTAT D'UN ENSEMBLE DE FACTEURS INDIVIDUELS, EDUCATIFS ET SOCIOECONOMIQUES

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'éducation ou la formation dépendent fortement des individus. Toutefois, il est possible de déterminer certaines caractéristiques récurrentes. L'abandon scolaire est fortement lié au handicap social et à un milieu peu instruit. Les enfants de parents à bas niveau d'éducation et issus de milieux socialement défavorisés sont plus susceptibles que les autres jeunes de quitter l'éducation ou la formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Certains groupes dans la société sont particulièrement touchés par l'abandon scolaire, notamment les personnes issues des milieux socioéconomiques les plus pauvres et des groupes vulnérables, comme les jeunes provenant de l'assistance publique, les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux ou ayant d'autres besoins spécifiques en matière d'éducation (SEN)¹⁰. Les jeunes issus de l'immigration étant souvent concentrés dans des groupes socioéconomiques défavorisés, leur taux moyen d'abandon scolaire est le double de celui des jeunes autochtones (26,4 % contre 13,1 % en 2009). Ce taux est encore plus élevé pour les populations roms, qui ont tendance à compter parmi les membres de la société les plus socialement exclus¹¹. Ces groupes ont tendance à pâtir d'un soutien familial plus faible, à subir une discrimination dans le système éducatif et à disposer d'un accès plus limité aux possibilités d'apprentissage non formelles et informelles en dehors de la scolarité obligatoire.

⁹ Eurostat, EFT, 2010.

¹⁰ *Active inclusion of young people with disabilities or health problems. Background paper*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2010.

¹¹ Eurostat, EFT, 2010.

L'abandon scolaire est influencé par des facteurs éducatifs, des situations individuelles et des conditions socioéconomiques. Plutôt que d'un événement isolé, il s'agit d'un processus. Celui-ci débute souvent dès l'enseignement primaire, avec les premiers échecs scolaires et une distanciation croissante vis-à-vis de l'école. Les transitions entre écoles et entre différents niveaux d'éducation sont particulièrement difficiles pour les élèves menacés de décrochage scolaire. Les inadéquations entre les programmes d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail peuvent augmenter le risque d'échec scolaire puisque les élèves disposent de perspectives limitées dans le parcours éducatif qu'ils ont choisi. Souvent, les systèmes d'éducation et de formation ne fournissent pas un soutien suffisamment ciblé pour que les élèves puissent surmonter leurs difficultés émotionnelles, sociales ou éducatives et poursuivre leur éducation ou leur formation. S'adapter aux différents styles d'apprentissage des élèves et aider les enseignants à répondre aux besoins variables de groupes d'élèves dotés de capacités diverses représente toujours un défi pour les écoles. Des systèmes d'apprentissage personnalisés et flexibles sont particulièrement importants pour les élèves qui préfèrent «l'apprentissage par la pratique» et qui trouvent leur motivation dans les formes actives d'apprentissage.

L'abandon scolaire soulève également des questions d'égalité des sexes qui requièrent plus d'attention. Dans l'UE, 16,3 % des garçons quittent l'école prématurément, contre 12,5 % des filles¹². Dans l'enseignement obligatoire, les garçons ont tendance à rencontrer plus de difficultés que les filles pour s'adapter à l'environnement scolaire et ont généralement des résultats plus faibles. Ils sont surreprésentés parmi les élèves handicapés (61 %) et ont une plus grande propension à souffrir de problèmes émotionnels et comportementaux, ou à rencontrer des difficultés d'apprentissage spécifiques (65 %)¹³.

Les États membres font face à différents défis concernant l'abandon scolaire. Dans certains d'entre eux, l'abandon scolaire est un phénomène majoritairement rural fréquent dans les régions excentrées et qui peut être lié à un accès insuffisant à l'éducation. Dans d'autres États membres, l'abandon scolaire touche surtout les zones défavorisées des grandes villes. Certains marchés régionaux et saisonniers de l'emploi (par exemple le tourisme ou la construction) peuvent pousser les jeunes à quitter l'école pour des emplois peu qualifiés offrant peu de perspectives. La disponibilité de ces emplois et la perspective de gagner de l'argent plus tôt, pour améliorer la situation économique de la famille ou gagner en indépendance, incitent de nombreux jeunes à quitter prématurément l'éducation ou la formation. Certains pays sont confrontés à des niveaux élevés d'abandon scolaire dans certaines filières professionnelles, alors que d'autres enregistrent, par exemple, des niveaux plus faibles dans les filières d'apprentissage¹⁴.

Il convient de prendre en compte toutes ces conditions dans le soutien des élèves menacés de décrochage scolaire. Toutefois, seuls quelques États membres appliquent une stratégie cohérente et globale pour réduire l'abandon scolaire. De nombreuses initiatives contre ce phénomène ne sont pas suffisamment liées à d'autres mesures visant les jeunes. Bien souvent, on constate également l'absence d'une analyse solide des problèmes spécifiques au sein d'une région ou d'un groupe cible.

¹² Eurostat, EFT, 2010.

¹³ Les données concernent l'année 2008; SEC(2009) 1616, p. 85.

¹⁴ GHK (2005), *Study on Early School Leavers, Final Report*, p. 77, Sally Kendal, Kay Kinder (2005), *Reclaiming those disengaged from education and learning – a European Perspective*, p. 15.

3. L'ABANDON SCOLAIRE PEUT ETRE PREVENU PAR DES STRATEGIES SYSTEMATIQUES FONDEES SUR DES ELEMENTS CONCRETS

Les stratégies de lutte contre l'abandon scolaire doivent s'appuyer sur une analyse des spécificités nationales, régionales et locales du phénomène. Les données devraient permettre d'analyser les principales causes de l'abandon scolaire pour différentes catégories d'élèves, régions, localités ou écoles particulièrement touchées par le phénomène. De fortes disparités entre les niveaux de décrochage scolaire peuvent révéler des problèmes structurels dans certaines zones géographiques ou certaines filières éducatives.

La conception des stratégies doit reposer sur des informations précises, de façon à mieux cibler les mesures; un système de suivi de l'évolution de l'abandon scolaire peut contribuer à l'adaptation constante des stratégies, sur la base d'informations telles que les raisons individuelles liées à l'abandon de l'éducation ou de la formation¹⁵.

Numéros d'étudiant individuels

En 1997, le Royaume-Uni a introduit le numéro d'élève unique («*unique pupil number*» - UPN), qui offre une précieuse source d'analyse et aide à cibler plus efficacement la politique scolaire, également dans des domaines autres que l'abandon scolaire. D'autres pays ont introduit des «numéros d'éducation individuels», des collectes de données basées sur des données relatives à chaque élève ou des registres d'étudiants nationaux (par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie). Pour les Pays-Bas, l'introduction du «numéro d'éducation individuel» et la surveillance en ligne de l'abandon scolaire sont considérés comme les principaux facteurs de réussite dans la réduction du phénomène.

Les politiques globales de lutte contre l'abandon scolaire devraient mettre l'accent sur **la prévention, l'intervention et la compensation**.

La **prévention** a pour but d'éviter l'instauration des conditions susceptibles de favoriser le déclenchement de processus aboutissant au décrochage scolaire. Un renforcement de la participation à une éducation et un accueil préscolaires de bonne qualité a été reconnu comme l'une des mesures les plus efficaces pour fournir un bon départ aux enfants et développer leur résilience. Toutefois, il convient d'améliorer l'accès à l'éducation et aux services d'accueil préscolaires de qualité. D'autres mesures préventives concernent le soutien linguistique systématique des élèves issus de l'immigration, une politique de déségrégation active qui améliore la diversité sociale, ethnique et culturelle dans les écoles, permet un meilleur apprentissage par les pairs et favorise l'intégration, ou encore le soutien ciblé aux écoles défavorisées. D'autres obstacles potentiels à la réussite du parcours scolaire peuvent être éliminés par l'augmentation de la perméabilité des parcours éducatifs et par l'amélioration de la qualité et du statut des filières d'enseignement professionnel.

Les **politiques de déségrégation** visent à modifier la composition sociale des écoles «défavorisées» et à améliorer le niveau d'instruction des enfants issus de milieux socialement défavorisés et à bas niveaux d'éducation. Des programmes de déségrégation active en Hongrie et en Bulgarie ont amélioré, au niveau régional, les résultats scolaires des élèves roms en soutenant les écoles qui intègrent les élèves roms et favorisent dans le même temps la qualité scolaire, notamment par des activités périscolaires et un soutien scolaire ciblé.

¹⁵ Tous les exemples de politiques sont tirés du document de travail de la Commission intitulé *Reducing Early School Leaving* [SEC(2011) 96]. Celui-ci contient des informations supplémentaires sur les exemples de politiques ainsi que des informations plus détaillées sur l'abandon scolaire, ses causes et les stratégies qui contribuent à réduire le phénomène de façon satisfaisante.

Les **mesures de discrimination positive** comme les zones d'éducation prioritaires (Chypre) et les programmes qui apportent un soutien ciblé aux écoles dans les zones défavorisées (France, Espagne) améliorent l'offre pédagogique des établissements concernés, fournissent un soutien supplémentaire à leurs élèves et créent des environnements d'apprentissage novateurs adaptés à leurs besoins spécifiques. Les mesures de discrimination positive sont souvent combinées à une mise en réseau active et à une coopération étroite entre les écoles concernées.

Les **parcours éducatifs flexibles** combinant l'enseignement général, la formation professionnelle et une première expérience professionnelle pratique sont destinés aux élèves qui pourraient être découragés par des résultats scolaires faibles et souhaiteraient commencer à travailler le plus tôt possible. Ces parcours leur permettent de continuer simultanément à suivre un enseignement général. Plusieurs États membres (par exemple le Luxembourg, l'Italie et le Danemark) ont eu recours à ce système pour aider des élèves qui ne suivaient plus d'études à obtenir un diplôme de fin d'études tout en acquérant une expérience professionnelle précieuse et motivante.

L'**intervention** s'attaque aux difficultés émergentes à un stade précoce et vise à empêcher ces dernières de provoquer un décrochage scolaire. Les mesures d'intervention peuvent être centrées sur l'ensemble de l'école ou de l'organisme de formation ou peuvent s'adresser individuellement à des élèves risquant d'abandonner l'éducation ou la formation. Les mesures concernant l'ensemble de l'école visent à améliorer le climat scolaire et la création d'environnements d'apprentissage favorables. Des systèmes d'alerte rapide et une meilleure coopération avec les parents peuvent constituer une forme efficace d'aide aux élèves à risque. En outre, la mise en réseau avec des intervenants en dehors de l'école et l'accès aux réseaux d'aide locaux s'avèrent hautement efficaces pour apporter les soutiens adéquats. Les mesures centrées sur les élèves sont axées sur le parrainage et le tutorat, les méthodes d'apprentissage personnalisées, une meilleure orientation et un soutien financier, par exemple des allocations scolaires. Les organismes chargés du marché de l'emploi devraient également s'occuper davantage de l'orientation professionnelle des jeunes.

Les **écoles sont des «communautés d'apprentissage»** qui adoptent une conception, des valeurs fondamentales et des objectifs communs en matière de développement scolaire. Elles accroissent ainsi l'engagement des élèves, des enseignants, des parents et des autres parties prenantes et soutiennent la qualité et le développement des établissements. Les «communautés d'apprentissage» poussent les enseignants et les élèves à chercher à s'améliorer et à s'appropriier leurs processus d'apprentissage. Elles créent également des conditions favorables pour réduire l'abandon scolaire et pour aider les élèves menacés de décrochage scolaire.

La **mise en réseau avec les intervenants extérieurs à l'école** permet aux écoles de mieux soutenir les élèves et de s'attaquer à toute une gamme de problèmes qui mettent les enfants en difficulté, y compris la consommation d'alcool ou de drogues, le manque de sommeil, les violences physiques et les traumatismes. Des programmes tels que le *School Completion Programme* (programme d'achèvement de la scolarité) en Irlande favorisent fortement les approches intercommunautaires et intersectorielles. Les écoles sont en liaison avec les agences pour la jeunesse, les services sociaux, les agences de développement local, les équipes spéciales de lutte contre la drogue, etc.

Une plus forte **implication des régions** dans l'élaboration de mesures de lutte contre l'abandon scolaire, par l'octroi d'un soutien financier et la mise en œuvre de mesures d'incitation, s'est révélé être une stratégie payante dans certains pays, notamment aux Pays-Bas. Les municipalités, écoles et établissements d'accueil peuvent eux-mêmes décider des mesures à mettre en œuvre. Par l'intermédiaire des administrations locales, les écoles peuvent également faire appel aux services d'établissements d'accueil, à la police et aux autorités judiciaires.

Les **écoles ouvertes**, comme les *scuole aperte* à Naples (Italie), visent à lutter contre le désengagement des élèves en organisant un large éventail de projets en collaboration avec la société civile locale. Les activités sont organisées en dehors des heures d'école et sont ouvertes à tous les enfants, y compris ceux qui ont déjà abandonné l'enseignement ordinaire. Elles représentent un moyen de réinsérer ces enfants, ainsi que de nombreux autres qui étaient menacés de décrochage.

Les mesures de **compensation** offrent des opportunités d'éducation et de formation aux élèves qui sont sortis du système d'enseignement et de formation. Elles peuvent prendre la forme d'aides financières ou d'autres types de soutiens et visent à favoriser la réinsertion des jeunes dans l'enseignement ordinaire ou à proposer une «seconde chance». Les approches fructueuses dans les dispositifs de la deuxième chance diffèrent donc considérablement de celles des écoles ordinaires en s'attaquant aux difficultés rencontrées par les élèves dans l'enseignement général. Toutefois, il a été démontré que la prévention de l'abandon scolaire a de meilleurs résultats que la compensation des effets négatifs liés à cet abandon. L'expérience de l'échec, le manque de confiance en soi en matière d'apprentissage et la multiplication des problèmes sociaux, émotionnels et éducatifs qu'entraîne un abandon scolaire réduisent les chances d'obtenir une qualification et d'achever des études avec succès¹⁶.

La **reprise d'une scolarité ordinaire** nécessite souvent une période de transition entre un précédent échec scolaire et un nouveau départ plus réussi. Les programmes durent de trois mois à un an, en fonction des attentes et de la motivation des participants. En raison des problèmes multidimensionnels complexes rencontrés par le groupe cible, il convient d'appliquer des méthodes alternatives de pédagogie et de conseil pour aider les participants à réintégrer un enseignement ou une formation. L'un des facteurs de réussite est la mise à disposition d'un environnement d'apprentissage individualisé et favorable et l'application d'une méthode flexible adaptée aux besoins de chaque jeune. Des programmes tels que le «projet d'apprentissage pour jeunes adultes» en Slovaquie, les classes de transition en France ou les centres SAS en Belgique offrent la possibilité aux jeunes à risque de reprendre progressivement confiance en eux, de rattraper leur retard et de réintégrer l'enseignement ordinaire.

Trop souvent, les projets et initiatives visant à réduire l'abandon scolaire existent parallèlement, sans lien avec d'autres initiatives¹⁷. En dépit des succès constatés, l'impact de ces projets et initiatives reste trop souvent local ou régional. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à réduire l'abandon scolaire, il convient avant tout de passer de mesures individuelles à l'introduction d'une politique globale contre l'abandon scolaire. Les éléments d'une telle politique doivent être adaptés à la situation concrète au sein de l'État membre.

Les expériences des États membres, les données comparatives et la recherche analytique suggèrent que la nature intersectorielle de la collaboration et la globalité de l'approche constituent des aspects essentiels de politiques efficaces. L'abandon scolaire ne concerne pas uniquement l'école, et ses causes doivent être combattues dans toute une gamme de politiques concernant la protection sociale, la jeunesse, la famille, la santé, les communautés locales, l'emploi et l'éducation. Des concepts pédagogiques élargis, tels que l'éducation culturelle, la coopération avec les entreprises ou d'autres intervenants extérieurs à l'école et le sport, peuvent également jouer un rôle important dans la réduction de l'abandon scolaire par la promotion de la créativité, de nouvelles manières de penser, du dialogue interculturel et de la cohésion sociale.

¹⁶ NESSE (2009), p. 45.

¹⁷ Frank Braun: *Schulabbrüche und Ausbildungslosigkeit* (introduction), München 2007.

4. LA COOPERATION AU NIVEAU DE L'UE APPORTE UNE VALEUR AJOUTEE A LA REDUCTION DE L'ABANDON SCOLAIRE

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont convenu au plus haut niveau politique de fixer des **objectifs nationaux** pour la réduction de l'abandon scolaire, en tenant compte de la situation de départ et de la réalité nationale de chaque État membre. Les États membres intégreront la question de l'abandon scolaire à leurs programmes nationaux de réforme (PNR), en décrivant les stratégies et actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux. Les objectifs nationaux sur la réduction des taux d'abandon scolaire favoriseront l'élaboration de mesures en la matière et accentueront la pression en faveur de politiques efficaces et efficientes. Le travail de compte rendu sur les objectifs nationaux d'Europe 2020, par l'intermédiaire des enquêtes annuelles sur la croissance, donnera plus de poids au suivi de l'efficacité des politiques, de leurs succès et de leurs faiblesses.

Le cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, «**Éducation et formation 2020**», ses instruments et ses mécanismes de compte rendu soutiendront la mise en œuvre de politiques efficaces et efficientes de lutte contre l'abandon scolaire. Il constituera une plateforme permettant de faire apparaître les progrès réalisés par les États membres, qui sera appuyée par la disponibilité de statistiques solides et comparables via Eurostat.

Afin de mieux soutenir les États membres dans l'élaboration de politiques nationales efficaces et efficientes pour lutter contre l'abandon scolaire, plusieurs mesures et instruments, offrant une approche globale face à ce défi à multiples facettes, seront mises en place:

- La proposition de **recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire**, accompagnée d'un document de travail des services de la Commission, vise à aider les États membres à innover et à mettre au point des stratégies ayant un impact important et un rapport coûts-bénéfices satisfaisant. Il est proposé que la recommandation fixe un cadre européen commun pour des politiques performantes et efficaces de lutte contre l'abandon scolaire et que les États membres adoptent des stratégies nationales globales de lutte contre l'abandon scolaire d'ici à 2012, conformément à leurs objectifs nationaux.
- La prochaine **communication de la Commission sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance**, qui sera adoptée en 2011, soulignera le fait que les systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants peuvent contribuer à poser les bases de l'apprentissage tout au long de la vie comme meilleur moyen de lutter contre les inégalités par l'éducation, et donc à prévenir efficacement un bon nombre d'abandons scolaires. La communication définira des points clés pour le renforcement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance.
- La Commission présentera en 2011 une **communication sur une nouvelle stratégie européenne pour l'intégration** destinée à appuyer les politiques des États membres en matière d'intégration. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration, la nécessité de lutter contre l'abandon scolaire devrait également être prise en compte dans ce contexte.
- L'**enseignement et la formation professionnels** (EFP) peuvent constituer des instruments de choix pour éviter la sortie précoce des jeunes du système d'enseignement. À la suite à la communication de la Commission intitulée «Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020»¹⁸, les ministres de l'éducation se sont entendus sur une stratégie

¹⁸ COM(2010) 296.

ambitieuse de modernisation de l'EFP, qui inclut une action spécifique visant à réduire la sortie prématurée de l'éducation ou de la formation professionnelle.

- Un **critère de référence pour mesurer l'employabilité des jeunes** sera proposé par la Commission début 2011. L'augmentation de l'employabilité des jeunes est essentielle à l'amélioration de leurs perspectives d'emploi et de leur future carrière, et donc à leur totale implication dans l'éducation et la formation. Le critère de référence offrira de meilleures possibilités de contrôler la situation et de soutenir l'échange de bonnes pratiques et d'expériences des États membres.
- Afin de cibler plus efficacement l'élaboration de mesures et d'accélérer le processus d'apprentissage mutuel, un **groupe de décideurs au niveau européen**, représentant différents États membres, accompagnera la mise en œuvre de la recommandation du Conseil et soutiendra la Commission et le Conseil dans le suivi des évolutions dans les États membres et au niveau européen. Le groupe aidera à déterminer des mesures et pratiques efficaces pour faire face aux défis communs des États membres, soutenir l'échange d'expériences et contribuer à la formulation de recommandations politiques mieux ciblées.
- En outre, les **débats ministériels et les discussions officielles de haut niveau** se poursuivront et des événements à haute visibilité tels que les **conférences** de la Commission ou de la présidence continueront à être organisés. Ils contribueront de manière importante aux discussions en cours et favoriseront l'adoption de nouvelles stratégies et mesures efficaces. Les débats, discussions et conférences permettront de faire apparaître les bonnes pratiques dans les États membres et d'améliorer la compréhension des différences entre les performances nationales par rapport aux objectifs, et donc de soutenir les États membres dans leurs efforts.
- Le **programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** et les **programmes connexes pour la recherche et l'innovation** seront plus intensivement utilisés pour soutenir l'expérimentation et les approches innovantes en matière de réduction de l'abandon scolaire. Cela permettra l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau des organismes d'enseignement et de formation et favorisera le développement de mesures de soutien efficaces et efficaces pour les élèves menacés de décrochage scolaire. Les priorités de financement pour 2011 comprennent la réduction de l'abandon scolaire, l'amélioration de l'apprentissage des élèves issus de l'immigration et la valorisation de l'égalité des sexes et des méthodes d'enseignement inclusives.
- Les **Fonds structurels européens**, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional, constituent de très importantes sources de financement des mesures prises au niveau national et régional pour la réduction de l'abandon scolaire. Le cadre politique européen commun contenu dans la recommandation du Conseil rendra les investissements au titre des Fonds structurels européens plus précis et plus rigoureux et renforcera donc leur rapport coût-efficacité dans la lutte contre l'abandon scolaire.
-